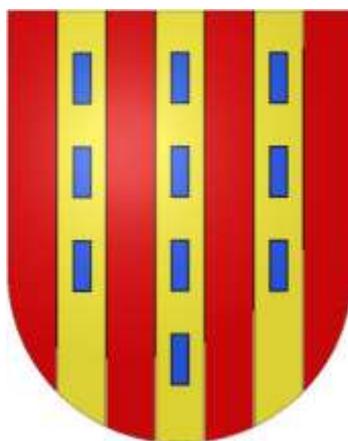


# Conseil municipal de la Commune d'Hermance



Séance du 17 avril 2012  
Législature 2011-2015  
N° 10

---

---

Le Conseil municipal d'Hermance est réuni en session ordinaire à la demande du Maire, en date du 10 avril 2012

Sont présents :

**Les membres du Bureau :**

Monsieur	Christian	CASTRO	<i>Président</i>
Monsieur	Philippe	LEY	<i>Vice-président</i>
Madame	Chrystel	PION VALLEY	<i>Secrétaire</i>

**Les Conseillers municipaux :**

Madame	Nathalie	BELENGER BRECHET	
Madame	Anahita	BLANC	
Madame	Amélie	CITTADINI NAEF	
Monsieur	Jean-Pierre	COLOMBO	
Monsieur	Marc	FUHRMANN	
Monsieur	Pierre Edmond	GILLIAND	<b>Excusé</b>
Monsieur	Pascal	RENAUD	
Monsieur	Philippe	RUDLOFF	
Monsieur	Roland	SAVIOZ	
Monsieur	Philippe	TAGLIABUE	
Monsieur	Thierry	VIDONNE	

**Pour l'Exécutif :**

Monsieur	Bernard	LAPERROUSAZ	<i>Maire</i>
Madame	Suzanne	TSCHOPP	<i>Adjointe</i>
Madame	Karine	BRUCHEZ GILBERTO	<i>Adjointe</i>

**Public : 1 personne**

**A l'ordre du jour les points suivants :**

- 1. Approbation du PV du 20 mars 2012**
- 2. Communications du Bureau**
- 3. Communications du Maire et des Adjointes**
- 4. Information préliminaire sur les comptes 2011 (*distribution des documents*)**
- 5. Délibération N° 1-2012 relative à l'ouverture d'un crédit d'investissement en vue de la réalisation de la transformation de la Maison Bossart**
- 6. Travaux des Commissions**
  - a. Commission scolaire et sociale**
  - b. Commission des bâtiments**
- 7. Divers et propositions individuelles**

Après avoir ouvert la séance du Conseil municipal, M. le Président annonce le décès de Mme Michèle GILLIAND, maman de Pierre Edmond. L'ensemble de l'Exécutif et des membres du Conseil présentent leurs condoléances au conseiller.

**I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 mars 2012**

Sans aucune remarque, ni commentaire, le PV est approuvé à l'unanimité des présents.

## **II. Communications du bureau.**

M. le Président signale la tenue d'un tournoi de foot destiné aux élus des communes genevoises. Cette manifestation est organisée par la Ville de Carouge et aura lieu le 10 juin. Les inscriptions peuvent se faire directement auprès du secrétariat.

Le Président mentionne un courrier envoyé par le club de Rugby, chaque Conseiller ayant reçu une copie de ce pli par email, il n'y a pas lieu d'y revenir.

Le 17 juin prochain verra l'élection du remplaçant de M. Mark Muller, Conseiller d'État démissionnaire. M. LEBER qui assure la vice-présidence du local de vote ne pourra être présent à cette date. M. le Président soumet la demande de remplacement à MM. LEY et VIDONNE.

M. VIDONNE vérifiera ses disponibilités et confirmera sa présence à Mme PION VALLEY.

Après s'être assuré d'avoir épuisé la liste des communications, M. le Président cède la parole à M. LAPERROUSAZ.

## **III. Communications du Maire et des Adjointes**

### **1. Stade de Foot**

M. le Maire a rendez-vous le 26 avril avec M. VASEY pour étudier avec lui les possibilités de modification du plan directeur communal selon la résolution votée au mois de novembre.

### **2. Comptes 2011**

La Commission idoine se réunira le 18 avril pour discuter des comptes 2011. M. LAPERROUSAZ précise que les documents remis ce soir à l'ensemble des conseillers doivent être étudiés par chacun et toutes les questions y relatives peuvent être posées, la Mairie tâchera d'y répondre.

M. le Maire indique que l'exercice 2011 se solde par un boni de CHF 307'301.96, soit près de 10% du budget de la Commune. Cette situation peut être jugée comme satisfaisante au regard de la situation économique de la région en 2011. M. LAPERROUSAZ profite de cette séance plénière pour sensibiliser le Conseil aux choix que ce dernier sera appelé à faire en matière d'investissement pour les futures années.

Se basant sur une projection chiffrée, M. LAPERROUSAZ souhaite souligner la tendance inverse de deux courbes à savoir celle des rentrées fiscales et celle de l'évolution de la population. Bien que cette dernière n'ait cessé d'augmenter ces dernières années, les rentrées fiscales n'ont quant à elles pas suivi la même évolution.

Selon la projection financière à cinq ans présentée par M. le Maire, et toute chose étant égale par ailleurs, les liquidités communales devraient s'établir à hauteur de 700'000.- en 2015.

En conséquence, M. le Maire prévient le Conseil que ce dernier devra se prononcer sur les priorités à fixer pour les années à venir, la Commune n'étant pas en mesure de réaliser tous ses projets de front.

### **3. FC CoHerAn**

Mme TSCHOPP participera à une réunion informelle à l'initiative du Comité du club, le lundi 7 mai au stade. Il sera question de faire mieux connaissance avec les responsables du foot et d'évoquer avec eux l'avenir de leur club.

S'adressant à Mme TSCHOPP ainsi qu'à M. le Maire, M. RENAUD se remémore qu'une rencontre avec les propriétaires des parcelles adjacentes avait eu lieu à la fin de la législature précédente. Ce dernier aimerait savoir si d'autres contacts ont été établis depuis ?

M. LAPERROUSAZ évoquera le sujet avec son cousin lors de leur prochaine rencontre prévue le lendemain. En l'état, M. le Maire n'est pas à même de fournir des informations plus précises.

M. COLOMBO suggère qu'Hermance demande aux responsables du Rugby de participer à la séance précitée.

Pour M. RENAUD, l'invitation lancée par le Président du FC CoHerAn s'explique par la volonté du nouveau comité de faire plus ample connaissance avec les exécutifs des trois communes. Il serait par conséquent mal venu de se substituer aux organisateurs et de convier les responsables du Rugby. Toutefois, le Conseiller admet que rien n'empêche le HRRC de faire de même et d'inviter les magistrats du CoHerAn pour une présentation.

Devant l'insistance de M. COLOMBO, Mme TSCHOPP prendra contact avec le rugby pour agender une rencontre.

### **4. Tennis club**

Mme TSCHOPP a assisté à l'assemblée générale du tennis et a pu attester de la bonne santé du club, même si ce dernier souhaiterait attirer plus de nouveaux joueurs. La traditionnelle journée porte ouverte aura lieu le samedi 12 mai.

### **5. Passerelle Tréand.**

L'association propriétaire de la colonie n'a pas répondu, ni accusé réception, du courrier que Mme TSCHOPP leur a envoyé. L'adjointe tentera de prendre rendez-vous directement avec l'intendant qui réside sur place. Dans cette attente, le groupe de travail s'est réuni le 5 avril, les membres ont pu constater que le portail d'entrée de la passerelle a été déplacé et se situe maintenant en bordure de l'ouvrage.

### **6. Plage**

Suite aux discussions du dernier Conseil, Mme BRUCHEZ GILBERTO a demandé à l'entreprise TOP JEUX de faire le nécessaire afin que les modules en place puissent tenir encore cette saison. En conséquence, le portique a été réparé et de nouveaux copeaux ont été déposés. M. ROSSIAUD devra également s'assurer chaque semaine que les jeux sont en états.

En parallèle, l'adjointe annonce qu'elle rencontrera des représentants du Service des monuments et sites pour leur présenter le projet de réaménagement de la place de jeux afin de voir si le service étatique est favorable au projet.

### **7. Déchetterie enterrée.**

À l'instar des jeux de la plage, Mme BRUCHEZ GILBERTO profitera de sa visite au SMS pour évoquer également le projet de déchetterie et de ses écopoints.

### **8. Zone 20 et 30 km/h**

La DGM a préavisé favorablement le projet sous réserve de quelques modifications dont la fermeture du chemin de la chapelle. Pour le département et en l'état actuel du trafic cette mesure ne se justifie pas, c'est pourquoi, il préconise une période test durant laquelle ledit chemin resterait ouvert, en parallèle des aménagements prévus pour la zone 20 et 30 Km/h.

### **9. Canalisation**

Le chemin du Crêt-de-la-Tour sera fermé dès le 23 avril en raison du début des travaux de mise en séparatif, un tout ménage sera d'ailleurs distribué très prochainement à l'ensemble des habitants. Étant bloqué dans le bas du village en raison des problèmes rencontrés avec les SIG, la direction du chantier a décidé de lancer les travaux sur ledit chemin espérant ainsi gagner un peu de temps sur le planning.

Mme BRUCHEZ GILBERTO indique que le problème principal des travaux réside toujours dans la pose des coffrets électrique.

### **10. Stationnement**

Un forum sur le stationnement à Genève est organisé par le DIM, un travail pourra être fait en commission.

Répondant à une question de M. TAGLIABUE sur l'accessibilité du Bourg Dessus, Mme BRUCHEZ GILBERTO indique que la direction des travaux a pris contact avec M. BUCHI architecte en charge des travaux de la fondation Auer. Ce dernier s'est engagé à ne pas obstruer la rue du Couchant.

Revenant sur la zone 20-30 km/h, M. RENAUD redoute que les modifications demandées par la DGM, notamment le maintien du trafic sur le chemin de la Chapelle, n'engendrent plus de passage que ce qui est déjà actuellement constaté. Le conseiller redoute que la sécurité de la zone n'en pâtisse, et prévient que des réactions négatives du voisinage sont à prévoir. Les habitants pourraient lancer une pétition. M. RENAUD regrette que la version finale du projet ne corresponde pas à ce qui avait été voté par le Conseil.

Mme BRUCHEZ GILBERTO comprend bien la déception de son préopinant, toutefois, la magistrate rappelle qu'en matière de circulation seule la Direction générale de la Mobilité est habilitée à avaliser les projets. Cependant, l'adjointe prendra contact avec les responsables du dossier et transmettra à ces derniers les remarques du Conseil.

### **11. TPG – ligne transversale**

Une réunion avec les TPG et diverses communes a eu lieu, il a été question de la nouvelle ligne transversale, Chevrens – Sous-moulin (avec un transfert à Collonge-Bellerive) qui devrait entrer en fonction dès le 9 décembre. Mme Bruchez Gilberto explique que de nombreux détails doivent encore être réglés et que la mise en service pourrait être différée.

Concernant une ligne transfrontalière, le DIM et la Commune ont rendez-vous début mai pour débattre de la question.

M. TAGLIABUE souhaite revenir sur la problématique du parking, il s'agit d'agir rapidement et de trouver des solutions efficaces pour le bas du village. De plus, le Conseiller a appris que la Commune de Chen-sur-Léman avait fait l'acquisition d'une parcelle à la douane et projetait d'y réaliser un parking, il serait donc urgent de prendre contact avec les élus français pour évoquer ensemble ce projet.

Le conseiller s'étonne du manque de contact entre les exécutifs des deux communes à croire que l'Hermance est une barrière infranchissable. De plus, M. TAGLIABUE aimerait que des actions concrètes soient menées par l'Exécutif d'Hermance, qui semble se retrancher systématiquement derrière des réunions pour ne pas agir. Le Conseiller rappelle que l'Exécutif a été augmenté en début de la présente législature, il peut par conséquent augmenter sa capacité de travail.

Répondant à M. RUDLOFF sur les possibilités de la commune d'instaurer sur son territoire un système de macaron, Mme BRUCHEZ GILBERTO confirme que la demande de changement de zone de stationnement doit être faite au Canton qui décide d'entrer en matière ou non.

En sus, la mise en place d'un système de macaron appelle obligatoirement des contrôles, effectués par des personnes assermentées.

En matière de stationnement, Mme BRUCHEZ GILBERTO est ouverte à toute proposition ou idée permettant d'améliorer la situation du village rapidement. L'adjointe rappelle également que le sujet avait été soumis à la commission des routes au mois d'octobre 2011 mais que cette dernière n'avait pas jugé utile de traiter ce problème pour le moment.

Pour M. VIDONNE le parking n'est pas une nouvelle problématique, et renvoi à des habitudes de consommation et de confort que pratiquement tous les habitants du village ont adoptées. En effet, le nombre de véhicules par ménage ne cesse d'augmenter et chacun souhaiterait pouvoir se garer devant sa porte d'entrée. Le Conseiller rapporte qu'il effectue journalièrement plusieurs déplacements avec son véhicule et qu'à chaque retour, il a toujours pu trouver une place dans le village.

M. VIDONNE agréé les propos de M. TAGLIABUE quant à la nécessité urgente d'engager un dialogue avec les autorités de Chens et des autres communes voisines pour tenter d'apporter des solutions plus globales. En effet, la construction d'un parking ne résoudrait pas l'entier des problèmes puisque les pendulaires continueraient de traverser le village de Chens pour venir s'y parquer. C'est pourquoi une pétition a été lancée par un collectif pour la création d'une ligne de bus transfrontalière allant jusqu'à Excennevex.

En guise de conclusion, M. VIDONNE souhaite rappeler qu'il n'y a pas lieu de stigmatiser les frontaliers et que les papillons qui fleurissent sur leur pare-brise ne peuvent qu'être regretté.

M. TAGLIABUE rejoint son préopinant quant aux propos tenu mais regrette que dans le cadre du CoHerAn, la commission « sécurité » n'ait toujours pas agendé de séance, malgré les demandes faites à M. LAPERROUSAZ, président. Il aurait été utile de

commencer à débattre des problèmes en la matière et plus particulièrement de l'engagement de policiers municipaux.

M. FUHRMANN est d'avis que des actions simples et efficaces peuvent déjà être prises par l'exécutif pour améliorer la situation. Le Conseiller cite l'exemple du chemin des Fossés, transformé en bourbier par les voitures qui viennent s'y parquer. L'entrée du village s'en trouve totalement défigurée.

#### **IV. Délibération Maison Bossart.**

M. le président cède la parole à M. FUCHS, architecte,

Selon la décision du 17 janvier prise par le Conseil, le projet se présente avec la partie restaurant au rez-de-chaussée et un accès sur le quai. Un duplex sera créé à côté du restaurant et possédera un petit jardin donnant sur le lac. Les combles accueilleront un second appartement, le troisième sera réalisé au-dessus de l'accès terrasse du restaurant. La cuisine a été retravaillée avec le concours d'un cuisiniste et de M. GILLIAND et sera sur l'arrière du bâtiment. Il a fallu également résoudre la problématique des poubelles puisque des normes strictes doivent être respectées.

M. FUCHS indique également que son bureau a prévu de déposer l'autorisation pour la fin du mois de mai.

S'inquiétant de l'esthétique du futur bâtiment, M. FUCHS explique à M. RUDLOFF et au Conseil que tous les éléments anciens du bâtiment seront conservés à la demande de la CMNS. Pour ce qui est des tuiles, les architectes n'auront pas le choix, le modèle sera imposé par la CMNS.

M. FUCHS explique qu'une fois le projet déposé auprès du département, les entreprises pourront soumissionner. Il n'est pas rare de constater des différences de prix entre les différents dossiers et cela générera certainement des économies.

Répondant à Mme CITTADINI NEAF, M. FUCHS, explique que la réalisation d'un bar dans la partie avant de la maison donnant sur le lac semble à première vue compliquée étant donné la configuration de la pièce. En effet, le plafond à cet endroit n'est que de 2m20, un décaissement sera nécessaire.

M. TAGLIABUE constate que le devis général ne prévoit pas les aménagements extérieurs ainsi que le mobilier du restaurant. Le conseiller rappelle que le budget initial était de CHF3'500'000.- et que le document présenté ce soir accuse déjà un dépassement de 5 %. Le Conseiller regrette de n'avoir pas entendu l'Exécutif sur la question et souhaiterait que le dossier soit suivi très attentivement puisqu'il y a de forte chance que le budget soit dépassé.

M. TAGLIBUE aurait aimé attendre un peu pour voter cette délibération et pouvoir se baser sur des montants plus précis que ceux présentés dans le devis général d'autant que ce dernier n'est pas complet. En outre, le Conseiller aurait souhaité recevoir un plan financier sur la location afin de savoir réellement où se situe la commune financièrement. Il est important au départ de définir ces éléments. La Commune ne devrait partir à l'aveugle.

M. le Maire répond que la commission des bâtiments a déjà eu tout loisir de travailler sur le projet et que la maturation du projet semble suffisante pour faire l'objet d'une délibération ce soir. En outre, un plan financier a été présenté au Conseil lors de sa séance du mois de février. De plus, M. LAPERROUSAZ souligne que les montants prévus pour les locations sont soumis à divers facteurs qui pourraient très bien fluctuer ces prochains 18 mois, rendant toutes prédictions difficiles. Si le budget présenté ce soir est plus élevé que les premiers chiffres articulés c'est simplement parce que l'Exécutif étudie la possibilité de confier le pilotage du chantier à un intervenant externe, comme cela a été fait pour l'école.

Quant au timing de présentation que M. TAGLIABUE juge prématuré, il y a lieu de rappeler que la commune est tenue de respecter les dispositions relatives à l'investissement contenu dans la loi sur l'administration des communes. En l'occurrence, les dépenses déjà honorées par la commune pour les premiers travaux dans la maison Bossart avoisinent les CHF 100'000.- Passé ce montant, il ne sera plus possible de régler de nouvelles factures tant qu'une délibération n'aura pas été votée.

Finalement, pour ce qui est de l'aménagement extérieur, rien n'a encore été arrêté et le conseil aura de nombreuses occasions pour s'exprimer à ce sujet.

M. FUHRMANN s'accorde avec les deux intervenants précédents et convient que dégager une idée précise de l'aménagement extérieur rapidement ne peut être que bénéfique pour la commune.

Pour M. RUDLOFF, il est de la responsabilité de la commune de remettre l'établissement aux tenanciers dans un état de fonctionner. Toutefois, l'aménagement intérieur du restaurant pourrait être du ressort de l'exploitant.

M. RENAUD est d'avis que trouver un gérant valable n'est déjà pas chose aisée, demander en sus que celui-ci investisse dans le mobilier semble difficile.

M. TAGLIABUE estime que le mobilier doit faire partie de l'ouvrage comme cela a été fait à la Croix-fédérale. Revenant sur ces propos précédents, le Conseiller souhaite ardemment que tout soit fait pour ne pas voir le budget exploser.

Afin d'apaiser les craintes de M. TAGLIABUE, M. LAPERROUSAZ explique que tout dépassement des CHF 3'650'000.- voté ce soir devra faire l'objet d'une délibération complémentaire et sera soumise au vote du conseil. En conséquence, l'Exécutif a tout intérêt de tenir fermement les cordons de la bourse pour ne pas avoir à revenir en plénière pour obtenir une rallonge budgétaire.

S'engage une discussion sur le possible aménagement intérieur du restaurant. M. SAVIOZ revenant sur ce qui a été dit ajoute que demander au gérant d'aménager son espace serait une preuve de sa santé financière.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer sur le sujet, M. le Président passe à la lecture de la délibération.

***Délibération relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 3'650'000.- pour la transformation de la Maison Bossart et la création d'un établissement public et la réalisation de plusieurs logements***

Vu la volonté du Conseil municipal exprimée à maintes reprises d'acquérir le bien dit « la Maison Bossart » afin d'y réaliser un établissement public ainsi que plusieurs logements.

Vu la délibération n°8-2010 du Conseil municipal du 7 septembre 2010 et la décision du Département de l'Intérieur et de la Mobilité du 21 octobre 2010 autorisant l'ouverture d'un crédit de CHF 4'500'000.- au Maire pour procéder à l'achat de la parcelle n°1060 et du bâtiment d'habitation s'y trouvant.

Vu l'appel d'offres pour l'attribution du mandat d'architecte effectué en conformité avec le Règlement sur la passation des marchés publics et la désignation du Bureau ATBA comme mandataire en date du 7 juillet 2011.

Vu le projet de rénovation élaboré par le Bureau ATBA et le devis estimatif produit par les architectes.

Vu les articles 30 alinéa 1 lettres e et m de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984,

Le Conseil municipal

**Accepte**

(11 oui, 0 non, 0 abstention)

1. D'ouvrir à l'Exécutif un crédit de 3'650'000.- pour la réalisation d'un établissement public ainsi que plusieurs logements dans le bâtiment d'habitation sis sur la parcelle n° 1060 propriété de la Commune.
2. De comptabiliser la dépense prévue à l'actif du bilan de la Commune d'Hermance dans le patrimoine financier.
3. D'autoriser l'Exécutif, le cas échéant à contracter provisoirement des emprunts à court terme auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 3'650'000 afin de permettre l'exécution des travaux.

\*\*\*

## **V. Travaux des commissions**

### **a. Commission scolaire et sociale**

M. LEY aimerait un retour sur la rencontre entre les Travailleurs sociaux hors murs et les jeunes de la Commune.

Mme BRUCHEZ GILBERTO indique que la rencontre a bien eu lieu et est en attente des propositions des jeunes. Pour rappel, l'adjointe indique qu'il était question de répondre à des besoins mais en aucun cas d'en créer.

### **b. Commission des bâtiments**

Le sujet ayant été épuisé précédemment, M. le Président propose de passer au dernier point inscrit à l'ordre du jour.

## **VI. Divers et propositions individuelles.**

M. TAGLIABUE souhaite informer ses collègues que le DCTI a octroyé une autorisation de construire et ce au mépris de la décision du conseil qui avait refusé la délibération au mois de septembre dernier. La commune a la possibilité de faire recours dans les 30 jours.

M. LAPERROUSAZ précise qu'en dessous de 0.30% l'Etat n'est pas tenu de suivre le préavis communal. En l'espèce, pour ledit projet, l'indice d'utilisation du sol est de 0.297%.

M. TAGLIABUE signale la présence d'une caravane sur le parking de l'Ecole. Toujours sur le même sujet, le conseiller aimerait des informations quant à la caravane placée sur le terrain des potagers de Gaïa. Cette dernière devrait faire l'objet d'une APA.

Mme TSHOPP indique avoir reçu une lettre de M. Raphaël PIUZ sollicitant un rendez-vous. L'adjoite le rencontrera durant la semaine prochaine.

M. TAGLIABUE rapporte également qu'une seconde caravane est laissée au bord de la route à l'entrée sud du village en face du restaurant des Dix Vins.

M. LEY avait fait la remarque pour éviter que d'autres caravanes ou installations n'apparaissent dans la campagne hermançoise.

Concernant le mur de la salle communale, M. RUDLOFF suggère qu'une intervention soit faite en parallèle des travaux de la maison Bossart.

M. FUHRMANN signale deux nouveaux cambriolages sur la commune. Selon la Police, l'ancienne maison propriété des FEDELE est actuellement squattée, il se pourrait que les occupants soient responsables des larcins.

Mme BRUCHEZ GILBERTO précise que ce problème est déjà connu de la Mairie. En effet, les nouveaux propriétaires n'habitent pas leur bien et ont dans l'intention d'y faire des travaux de transformation. Dans l'intervalle, ils ont refusé de faire murer les fenêtres ou de faire poser des planches pour y interdire l'accès. La police s'est déjà déplacée à plusieurs reprises mais ne peut pas intervenir dans le domaine privé si une plainte n'est pas déposée.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, M. le Président clôt la séance.

Le Président

La secrétaire

Un Conseiller

Christian Castro

Chrystel Pion Valley

...